

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**DPS pour la
gestion et
l'exploitation
du cinéma
« Le Trianon »
Modification
des tarifs**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois d'avril, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES Conseillers Municipaux.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 27
▪ représentés : 6
▪ absent : 0

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
30 mars 2023

Par procuration : Madame Régine BOURGADE (Monsieur Laurent SUAU), Madame Aurélie MAILLOLS (Monsieur Jean-François BERENGUEL), Adjoint, Madame Catherine THUIN (Madame Ghaliya THAMI), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Valérie TREMOLIERES), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur François ROBIN), Madame Fabienne HIERLE (Madame Emmanuelle SOULIER), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
et publication sur
le site internet :
03/05/2023

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Monsieur Jean-François BERENGUEL expose :

Par délibération en date du 27 mai 2021, notre assemblée a approuvé le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma « Le Trianon ».

Ce contrat, d'une durée de 20 ans, a confié la gestion déléguée de l'activité précitée à la Société Publique Cœur de Lozère Développement.

Conformément aux clauses contractuelles, et après sollicitation du délégataire, la révision des tarifs prévus au contrat est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

	QUI ?	QUAND ?	PRIX
Tarif Normal			9 €
Tarif Réduit	Etudiants, Chomeurs, RSA, Pers. Handi. - 20 ans , 65 ans +	Tous les jours	7,5 € *
Tarif Spécial	Tout public	lundi - journée mardi et jeudi : séances avant 19h	7 €
Tarif jeunes	-16 ans	Tous les jours	5 € *
Supplément 3D	tout public	séances 3 D	2 €

ABONNEMENTS

	Cinépass		Cinépass	PASS JEUNE
Prix	78 €		42 €	30 €
Contenu	12 places à 6,40 € + 1 place gratuite		6 places à 7 €	6 places à 5 €
Rechargeable	oui		oui	non
Nominative	non		non	oui
Nombre de places maxi par séance	pas limité		3 places maxi	1 place
Validité	1 an		6 mois	1 an
Création ou remplacement de carte	3 €		3 €	
Supplément 3 D par entrée (à payer séparément)	2 €		2 €	2 €

Récupération des places périmées durant les 6 mois suivant la date limite, en rechargeant la carte

* : Justificatifs obligatoires (date et photo)

Il est proposé :

- **d'APPROUVER** la modification des tarifs du contrat de délégation de service pour la gestion et l'exploitation du cinéma « Le Trianon » telle qu'elle vient de vous être présentée
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces et à effectuer l'ensemble des opérations relatives à la mise en œuvre de cette décision

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr